

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (articles D521-10 à 12 du code de l'éducation)

PROJET D'ORGANISATION

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE OU LE PRÉSIDENT DE L'EPCI OU LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ECOLE (Le document doit être transmis à l'EN de la circonscription pour le 16 janvier 2018)

ECOLE (1 fiche par école si organisation différente): Ecole des Fontenelles Cycle 1 et cycle 2 (CCP-CE1)

COMMUNE OU EPCI: ST Georges Montcoq

CIRCONSCRIPTION: Saint Ls 3

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDienne		ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : DURÉE PRÉVISIONNELLE
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	
LUNDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30	
MARDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30	
MERCREDI ou SAMEDI (à titre dérogatoire) *							
JEUDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30	
VENDREDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30	

* barrer la mention inutile

Précisions complémentaires éventuelles :

Fait à St Georges Montcoq le 11/01 2018

CACHET ET SIGNATURE du maire ou du président de l'EPCI ou du président du conseil d'école

5, Rue des Fontenelles

St Georges Montcoq

Tel : 02.33.77.92.16

PARTIE A REMPLIR PAR L' IEN (qui transmettra ce document à l'IA)

ECOLE :

COMMUNE OU EPCI :

CIRCONSCRIPTION :

Eléments d'appréciation fournis par l'IEN :

--

Préciser l'avis du conseil d'école sur le projet présenté

favorable

défavorable

(cocher)

AVIS DE L'IEN

favorable

défavorable

(cocher)

DATE :

CACHET ET SIGNATURE :

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (articles D521-10 à 12 du code de l'éducation)

PROJET D'ORGANISATION

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE OU LE PRÉSIDENT DE L'EPCI OU LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ECOLE (Le document doit être transmis à l'IEN de la circonscription pour le 16 janvier 2018)

ECOLE (1 fiche par école si organisation différente) : école des Fontenelles cycle 2 (CE2) et cycle 3 (CM1-CM2)

COMMUNE OU EPCI : St Georges Montcoq

CIRCONSCRIPTION : Saint-les 3

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRES-MIDI		PAUSE MÉRIDIENNE		ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : DURÉE PRÉVISIONNELLE
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	
LUNDI	8h30	12h00	13h45	16h15	12h00	13h45	
MARDI	8h30	12h00	13h45	16h15	12h00	13h45	
MERCREDI							
ou SAMEDI (à titre dérogatoire) *							
JEUDI	8h30	12h00	13h45	16h15	12h00	13h45	
VENDREDI	8h30	12h00	13h45	16h15	12h00	13h45	

* barrer la mention inutile

Précisions complémentaires éventuelles :

Fait à St Georges Montcoq le 11.01 2018

CACHET ET SIGNATURE du maire ou du président de l'EPCI ou du président du conseil d'école

5, Rue des Fontenelles
50300 St Georges-Montcoq

Tel : 02.33.77.82.16

